



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
144	2003	02	25
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Technical amendments to Commissioner's Directive 566 - Prevention of Security Incidents

Why was the policy changed?

As a result of a recent court ruling, section 71 of the CCRR was found to be ultra vires of the CCRA and references to this section are being removed from the Authorities for CD 566 Prevention of Security Incidents.

What is the purpose of the change?

To be consistent with changes in law as a result of a court decision.

Accountability?

N/A

Who will be affected by the policy?

CSC staff involved in urinalysis testing in institutions and inmates convicted under section 40 (k) of the CCRA.

Expected cost?

No cost.

Other impacts?

None.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Des modifications de forme ont été apportées à la Directive du commissaire n° 566 - Prévention des incidents de sécurité.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

En raison d'une récente décision judiciaire, l'article 71 du RSCMLC a été jugé ultra vires de la LSCMLC, et les références à cet article sont éliminées de la partie intitulée « Instruments habilitants » de la DC 566 - Prévention des incidents de sécurité.

Quel est l'objectif du changement?

Se conformer aux modifications apportées à la Loi en raison d'une décision judiciaire.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Sans objet.

Qui sera touché par la politique?

Les employés du SCC qui participent à la prise ou à l'analyse d'échantillons d'urine dans les établissements et les détenus qui sont reconnus coupables en vertu de l'alinéa 40 k) de la LSCMLC.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.